



COMMUNE DE DAMIGNY

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018- PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-huit le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de DAMIGNY, sur convocation adressée et affichée le 18 avril, et sous la présidence de Monsieur Pascal DEVIENNE, Maire, s'est réuni en séance publique à la Mairie.

Etaient présents : Mmes et MM les Conseillers en exercice,

Absents excusés : Ph LEBRETON qui a donné pouvoir à B. POTTIER

Ch. CARAVELLA, M. DUVAL,

Bernard POTTIER est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

- Remerciements de JL BATTISTELLA pour les manifestations de sympathie au décès de son père.
- Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu publiquement en mairie, le 2 mai à 14h.
- Le 26 mai à 10h sur site, inauguration du parc de loisirs Chemin du fourneau.
- Remerciements de l'Association Familiale et de la Damignienne Comédie pour les subventions accordées et l'aide apportée par la municipalité.
- L'inspection académique a donné son accord au retour à la semaine de 4 jours, à compter de la rentrée de septembre 2018.
- Le secteur de Montperthuis est rattaché à a commune de Lonrai pour la collecte des déchets et doit donc passer prochainement à l'apport volontaire. Un espace propreté est prévu rue des Carrières, sur Lonrai. Cet emplacement est distant des habitations et éloigné des voies de passages fréquemment empruntées. S. OBLIN, habitant du secteur déplore ce choix. L'ensemble du Conseil s'oppose à cet emplacement et demande que la question soit revue avec le service déchets de la CUA.
- Jeudi 24 mai à 18h en mairie, réunion avec les associations pour évoquer le retour à la semaine de 4 jours (activités nouvelles, créneaux horaires ...)

N°20180424 – 01 GEOLOCALISATION DES TOMBES DES MORTS POUR LA FRANCE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

La présentation du projet est assuré par M. PERDRIEL, membre du Souvenir français et de l'association histoire et patrimoine de Damigny

L'association « le Souvenir Français » est une association mémorielle regroupant 190 000 adhérents dans 1750 comités locaux dont 14 dans notre département. Il a lancé le projet novateur de géolocalisation des tombes des combattants Morts pour la France.

Ce projet consiste à donner une visibilité à ces tombes, à les inscrire dans un chemin mémoriel communal et à favoriser la découverte des destins individuels par les élèves, collégiens et lycéens.

A cette fin, un circuit mémoriel est créé à l'intérieur du cimetière communal. Chaque tombe de Mort pour la France est géolocalisée, chaque destin individuel est présenté par un texte à lire, une à trois photographies et un texte audio. Le parcours se fait au moyen d'un téléphone portable ou d'une tablette numérique.

L'entente avec le Souvenir Français comprend l'écriture des textes, la mise en ligne technique, la fourniture du panneau installé à l'entrée du cimetière.

La Commune prend à son compte la remise en état sommaire des tombes et l'information des familles concernées en partenariat avec le Souvenir Français.

Le financement de cette géolocalisation revient à 4 452.00€ TTC, le Souvenir Français prenant à sa charge 50% pour les 4 premières communes du département qui s'engagent soit 2 226.00€

Il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette proposition

M. le maire félicite monsieur Christian HINAULT pour l'énorme travail accompli sur la recherche historique des toutes les personnes dont le nom est inscrit au monument aux Morts. Son ouvrage est en cours de labellisation dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de 1918. Dans ce cadre, il doit rencontrer M. BOURDIN historien local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Donne son accord pour la mise en œuvre du projet de géolocalisation des tombes familiales des « Morts pour la France » ;
- Décide de travailler avec la délégation du Souvenir Français du Département de l'Orne ;
- Décide de financer ce projet à hauteur de 50% soit 2 226.00€ TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous documents relatifs à cette opération

N°20180424 – 02 BUDGET – DECISION MODIFICATIVE n°1

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Vote la modification budgétaire suivante :

Section d'investissement

opération. 10	Matériel et Outillage		
Article 2158		+ 1 500€	Banderoles
Opération 40	Voirie et réseaux rue Principale.		
Article 2315		- 8 000€	
Opération 41	Jardin intergénérationnel		
Article 2315		+ 2 500€	Tranchée drainante
Opération 42	Protection incendie		
Article 21568		+8 000€	La Métairie + 2 bornes
Article 020	Dépenses imprévues	- 4 000€	

N°20180424 – 03 URBANISME – TERRAIN DES HAUTS CHATELETS AVIS SUR LA REALISATION D'UNE OPERATION IMMOBILIERE

La ville d'Alençon est propriétaire d'un terrain de 5 000m² cadastré AI 130 rue des hauts Châtelets. Sur ce terrain avait été installé vers 1880 le château d'eau et le premier réservoir pour alimenter la ville d'Alençon. Une visite sur site a été organisée le 19 avril dernier.

La ville d'Alençon souhaite céder une parcelle de 600m² à Orne Habitat pour y installer un membre de la famille des gens du voyage en voie de sédentarisation. La ville d'Alençon et Orne Habitat ont sollicité l'avis de la commune sur cette réalisation.

L'ensemble de la parcelle est classé constructible au POS. Cependant aucune autre réalisation ne pourra y être implantée sans la démolition et ou la sécurisation totale du site.

La question est actuellement à l'étude à la ville d'Alençon qui travaille avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour la remise en état et le financement de friches.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette question.

M. LAPOTAIRE déplore que cette famille soit favorisée au motif qu'elle a beaucoup fait de bénévolat et a servi d'intermédiaire entre la communauté des gens du voyage et les administrations, d'autres sont tout aussi méritantes sans rien obtenir.

M. le Maire précise que cette famille veut se sédentariser.

M. LAPOTAIRE estime qu'elle aurait pu trouver par elle-même sans attendre que ce soit la collectivité.

M. le Maire indique qu'Orne Habitat accepte de loger cette famille à la demande ferme de la préfecture

S. LEDUC rejoint le point de vue de M. LAPOTAIRE et regrette que cette famille soit privilégiée alors que d'autres familles attendent aussi.

F. BATREL confirme qu'Orne Habitat loge qui il souhaite. Il pense que si le nom de la famille n'avait pas été connu, aucune observation n'aurait été formulée.

JL BATTISTELLA soutient la position de F. BATREL.

M. LAPOTAIRE affirme qu'elle n'apprécie pas les gens qui « se révoltent » pour obtenir gain de cause.

A. LECLER suggère une négociation afin d'obtenir d'autres constructions sur la parcelle.

M. LAPOTAIRE mentionne les souvenirs de personnes âgées qui ne souhaitent pas que tout disparaisse.

B. POTTIER précise que sa nouvelle voisine, issue de la communauté des gens du voyage ne semble pas poser de problèmes.

N. LECARDONNEL est irritée par la position préfectorale qui fait pression.

S. OBLIN pense que la réflexion doit être ailleurs ; pour lui si on offre une porte à la sédentarisation, c'est assurer une meilleure intégration notamment pour les enfants.

M. le Maire souhaite clore ce débat et mettre la question au vote public.

Après débat contradictoire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (11 pour et 3 contre)

Absentions : A. LECLER, M. CHAMPIN, B. POTTIER (+1 pouvoir) C. GAHERY, N. MARIE, C ; HINAULT.

Contre : S. LEDUC, N. LECARDONNEL, M. LAPOTAIRE,

Pour : P. DEVIENNE, D. PILON, F. BATREL, N. GRAU, S. OBLIN ; J. BARRIERE, J. JAJOLET, B. JUPIN, JL BATTISTELLA, L. WINTENBERGER, MJ CHARTRAIN,

- **Ne s'oppose pas** au projet de la Ville d'Alençon et d'Orne Habitat pour la réalisation d'une opération immobilière 11, rue des Hauts châtelets, destinée à loger une famille en voie de sédentarisation ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

N°20180424 – 04 GROUPE SCOLAIRE – désaffectation des logements de fonction de l'école Jean Monnet

Les instituteurs bénéficiant de la jouissance d'un logement communal à titre gratuit, un bâtiment comprenant deux appartements et leurs annexes avait été construit face à l'école Jean Monnet. Ce bâtiment comprend deux appartements de type T3, de garages et caves en rez-de-chaussée et de jardins sur l'arrière.

Suite à la création, en 1990, du corps des professeurs des écoles, le corps des instituteurs est maintenant totalement éteint et les logements qui ne pouvaient être que loués à titre précaire, puisqu'affectés au service public d'éducation, sont vacants.

Il est souhaitable de désaffecter du service de l'enseignement ces deux logements afin d'une part de pouvoir définir le périmètre exact de l'enceinte scolaire et d'autre part de pouvoir étudier les conditions de réutilisations des locaux. Cette désaffectation n'aura aucune incidence au regard des besoins du service public de l'enseignement et des nécessités de son bon fonctionnement.

Conformément à la circulaire interministérielle NOR REF B95000125C du 25 août 1995, l'avis de madame la Préfète a été sollicité. Par courrier en date du 13 mars, elle nous fait savoir qu'après examen de ce dossier par la Directrice Académique des services de l'Education Nationale, elle donnait un avis favorable à cette demande.

En conséquence, il est demandé au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la désaffectation des logements de fonction de l'école Jean Monnet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'avis favorable de Madame la Préfète en date du 13 mars 2018

- **Décide** de désaffecter du service de l'enseignement, le bâtiment comprenant deux appartements de type T3, de garages et caves en rez-de-chaussée et de jardins sur l'arrière, 6-8 rue des Tisserands précédemment à usage de logements de fonctions des instituteurs ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération.

N°20180424 – 05 VOIRIE – LOCATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE AUPRES DU Te61

Le radar pédagogique est un outil de prévention permettant à la commune de récolter de précieuses indications, il favorise efficacement la réduction de vitesse dans les agglomérations.

Le radar permet également une analyse précise des données : vitesse, nombre de passage, nombre d'excès, etc. ...

Le Te 61 propose la possibilité d'installer des radars pédagogiques à l'achat ou à la location.

La location du matériel pour 6 mois est de 500.00€ HT soit 600.00€ TTC. Une acquisition à l'issue des 6 mois est possible.

Le radar peut être déplacé pendant la période des 6 mois.

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur cette proposition et en cas d'accord d'autoriser Monsieur le maire ou l'un de ses adjoints à signer la convention à intervenir avec le Te61.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (un contre : S. LEDUC)

- **Décide** de louer auprès du Te61 un radar pédagogique pour une durée de 6 mois pour un montant de 500.00€ HT soit 600.00€ TTC

- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer tous documents relatifs à cette opération.

N°20180424 - 06 FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTION AVEC KIK'DECLIC

L'article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime prévoit que chaque commune doit disposer « soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation (...) soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune ».

A des fins de mutualisation, les élus des Communes de la Communauté urbaine d'Alençon ont souhaité négocier avec la SARL KIK'DECLIC les conditions techniques et financières relatives à la gestion des chiens et chats recueillis sur la voie publique ou récupérés pour des cas sociaux.

Dans ce cadre, un coût annuel de redevance a été fixé pour être applicable aux communes membres de la Communauté Urbaine qui adhèrent au présent contrat.

La liste des communes adhérentes et le nombre d'habitants (Population municipale au 1^{er} janvier de l'année considérée/Source INSEE) seront communiqués à la SARL KIK'DECLIC, étant entendu que :

- l'ensemble de ces communes doit représenter au minimum 16 000 habitants pour que ce contrat puisse entrer en vigueur,
- les contrats déjà en cours avec les communes membres de la Communauté Urbaine deviennent systématiquement caduques pour celles qui adhèrent au présent contrat.

En conséquence, la SARL KIK'DECLIC s'engage à recevoir dans son chenil, sis à « les Bois », 72600 LES AULNEAUX, les chiens et chats qui auront été capturés comme errant ou récupérés pour des cas sociaux

La fourrière KIK'DECLIC s'engage à répondre 24 heures sur 24 pour intervention et déplacement le plus rapidement possible avec un délai maximum de 6 heures.

Les captures et déplacements sont compris dans le contrat.

Le montant de la redevance annuelle est de 0.65€ par habitant (soit à ce jour : 1 864.85€)

Le présent contrat est conclu pour une durée de 2 ans, puis renouvelable par reconduction expresse une fois deux ans.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir donner son accord à cette proposition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'adhérer au contrat 24/24 avec KIK DECLIC sis les Bois 72600 LES AULNEAUX, pour l'exploitation de la fourrière municipale moyennant un tarif de redevance annuelle de 0.65€ par habitant
- **Autorise** Monsieur le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer la convention à intervenir à cet effet ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

N°20180424 -07 PERSONNEL – COMPLEMENT DE REMUNERATION 2018

En 2018, le Conseil sera amené à délibérer sur le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle (RIFSEEP) dans la fonction publique territoriale. Ce RIFSEEP sera constitué de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) et complément indemnitaire annuel (CIA). Il se substituera au régime indemnitaire actuellement en place.

Depuis les années 70 les agents de la commune perçoivent une prime annuelle dite de l'Amicale car versée à l'origine par cette association. Elle a été maintenue par la loi de 1984 au titre du maintien des avantages acquis.

Dans l'attente de la mise en place du RIFSSEP qui devrait être présenté au Conseil en juin, il est demandé au Conseil de bien vouloir confirmer l'attribution à l'ensemble des agents d'une prime annuelle de 1 175€€ pour l'année 2018. Cette prime est versée pour moitié en juin et pour moitié en novembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Confirme le versement d'un complément de rémunération à l'ensemble des agents en fonction du temps de travail au titre du maintien des avantages acquis. Le montant pour 2018 est de 1 175.00€, versé en juin et en novembre

Autorise Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous documents relatifs à ce dossier. Les crédits sont inscrits au chapitre 012 du Budget.

TOUR DE TABLE

Alain LECLER fait un point sur l'avancement des travaux de la mairie.

Il signale qu'une démonstration pour le fonctionnement du monte escalier à la Maison des loisirs aura lieu le 26 avril à 15h30.

La demande de permis de construire pour le PSLA vient d'être déposée. Les appels d'offres pourront être lancés après la délivrance du permis.

Marie-Josèphe CHARTRAIN indique que les travaux d'effacement de réseaux rue principale/rue de Bellevue sont pratiquement terminés.

La commission voirie – réseaux se réunira le mardi 5 juin à 18h.

Les travaux du jardin intergénérationnel sont en cours.

Les déjections canines sont un problème récurrent, rue du Chemin de Maure, des distributeurs de sacs seront installés.

Le mardi 19 Juin à 18h à la Maison des Loisirs se tiendra une réunion publique pour présenter les travaux d'aménagement sécuritaire et d'accessibilité aux riverains des rues Principale, de Bellevue, Marot et la Métairie.

Louis WINTENBERGER annonce que les travaux de voirie rue de Lancrel/rue du Printemps avancent. La bascule du sens de circulation va se faire le 4 mai au soir. La couche de roulement sera réalisée en toute fin d'opération.

Pascal DEVIENNE répond à M LAPOTAIRE que le choix des pavés sur trottoirs est une proposition de la ville d'Alençon qui a souhaité le même traitement que sur le Cours Clémenceau. La commune a donné son aval. M. LAPOTAIRE indique que ce choix est bon.

Jean-Louis BATTISTELLA a participé à l'Assemblée Générale de l'antenne de Droit. 167 étudiants y sont recensés sur les différentes filières proposées. Par ailleurs, les travaux de l'école de kinésithérapeutes avancent. A terme 1 600 étudiants seront présents sur le site.

Bernard JUPIN propose une réunion de la Commission Cimetière le mercredi 16 mai à 18h30, sur site.

Martine LAPOTAIRE et Stéphanie LEDUC font état de difficultés consécutives au changement de collecte des déchets. M. DEVIENNE demande que toute difficulté soit très rapidement remontée en mairie pour intervention du service déchets de la CUA.

Jessica BARRIERE signale des rats sur l'arrière de la rue du Printemps.

La remise des récompenses du concours des villes et villages fleuris aura lieu au Conseil Départemental le 3 mai.

François BATREL déplore le manque d'inscriptions au centre de loisirs sur Damigny. Faute d'inscriptions, tout est regroupé à la Croix Mercier.

Une réunion va être programmée pour l'organisation de la fête de la musique du 23 juin.

Danièle PILON transmet les remerciements de l'équipe enseignante pour les tableaux numériques. Des élus souhaiteraient les voir fonctionner.

La classe de Découverte (sur le thème de la 2^{nde} guerre mondiale) se déroulera du 14 au 18 mai à Asnelles (Calvados). Les parents se sont beaucoup investis pour récolter des fonds afin de minorer la charge des familles. D. PILON accompagnera cette classe.

P. DEVIENNE rappelle la réunion du CCAS du 25 avril.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h30.

VU, LE MAIRE



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2018 - LISTE DES DELIBERATIONS

N°20180424 – 01 GEOLOCALISATION DES TOMBES DES MORTS POUR LA FRANCE DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

N°20180424 – 02 BUDGET – DECISION MODIFICATIVE n°1

N°20180424 – 03 URBANISME – TERRAIN DES HAUTS CHATELETS AVIS SUR LA REALISATION D'UNE OPERATION IMMOBILIERE

N°20180424 – 04 GROUPE SCOLAIRE – désaffectation des logements de fonction de l'école Jean Monnet

N°20180424 – 05 VOIRIE – LOCATION D'UN RADAR PEDAGOGIQUE AUPRES DU Te61

N°20180424 - 06 FOURRIERE MUNICIPALE CONVENTION AVEC KIK'DECLIC

N°20180424 -07 PERSONNEL – COMPLEMENT DE REMUNERATION 2018
